Me Emmanuel Daoud et Djalil Gangate ont plaidé en fin d'après-midi hier. Pour eux, le président de la Civis est "totalement innocent".

Hier, quelque 200 Saint-Pierrois étaient venus soutenir Michel Fontaine à sa sortie du tribunal. Le maire est apparu détendu et est allé à leur rencontre pour les remercier de leur présence.

Les avocats de Michel Fontaine plaident "l'innocence totale"

PROCÈS CIVIS. Dénonçant un "dossier vide et incohérent", les avocats de Michel Fontaine, Mes Daoud et Gangate ont plaidé la relaxe hier dans le procès Civis. Ils estiment que "son innocence est totale".

Les mots de ses avocats et les nombreux soutiens ont visiblement touché Michel Fontaine. Après un après-midi d'audience consacré à sa défense, le maire de Saint-Pierre a été acclamé, à la sortie du palais de justice, par un peu plus de deux cents partisans. Michel Fontaine a serré de nombreuses mains, fait beaucoup de bises. Un air de campagne électorale qui a bien un goût amer pour l'élu de l'UMP qui s'est tenu à l'écart des cantonales pour cause de procès.

Dans la salle d'audience, Michel Fontaine a reçu une autre forme de réconfort. Après cinq jours d'épreuve conclus vendredi par les réquisitions du vice-procureur à dix-huit mois de prison avec sursis, 20 000 euros d'amende et, surtout, deux ans d'inéligibilité, le maire a attentivement écouté les plaidoiries de ses avocats contrant, point par point, la version avancée par le ministère public. *"À l'issue de ces cinq jours de débats fort utiles, je ne comprends pas ce que fait M. Fontaine sur ce banc des prévenus*, a commencé Me Emmanuel Daoud. *Je défends un homme, son honneur et sa considération. Et c'est la relaxe que je vous demande de prononcer. Pas au bénéfice du doute mais parce que son innocence est totale".*

"C'est le fer à souder judiciaire"

L'avocat a ensuite entamé un travail de déconstruction du réquisitoire. *"M. le procureur a cité 35 fois le mot "sentiment" et 17 fois le mot " conviction" mais n'a pas donné d'éléments de preuve".*

À tel point, selon l'avocat, que le vice-procureur a *"travaillé à l'ancienne"* Jean-Marc Laurent, l'ancien directeur de la Civis, pour le faire parler. *"C'est le fer à souder judiciaire".*

Autre *"bonbon piment"*, selon Me Daoud, la fameuse chronologie du parquet considérée comme *"le fil rouge de la manne informatique".* D'après l'avocat, Michel Fontaine est désigné comme le vrai patron de la Sémita. Pourtant, le parquet ne l'avait pas renvoyé en correctionnelle en 2008 lors du procès pour la banqueroute de la structure qui a valu une condamnation à Willy Caderby, le PDG.

Mais le *"fort goût d'amertume"* de ce procès vient avant tout, lance Me Daoud, de ces mots du procureur expliquant qu'il avait hésité avant de proposer la peine encourue. *"Pourquoi ces précautions oratoires pour se défendre d'avoir pris des réquisitions que vous estimez juste ?"* L'avocat souligne aussi que la tradition républicaine (pas de procès avant des élections) n'a pas été respectée pour son client. *"Je pensais de façon candide que M. Fontaine allait être traité comme un autre justiciable".* Puis, examinant en détail les faits reprochés de favoritisme et de détournement de fonds publics, l'avocat parisien entend prouver que le président de la Civis n'est pénalement pas responsable.

Me Daoud rappelle qu'avant 2001, la Civis était dirigée par Paul Vergès et qu'avant 1997 elle avait pour nom Sivomr, autre structure aux mains du PCR.

Des interrogations sur le SivomR

"Dès 1999, la Civis envisageait de créer une Sem informatique avec la Semtic". "Je n'ai pas assez d'éléments pour savoir si un système mafieux existait à l'époque ou pas ce n'est pas mon problème". Reste une interrogation posée par l'avocat : pourquoi l'enquête a porté uniquement sur des faits de 2002 et pas avant.Au sujet des marchés visés, Me Daoud considère que Michel Fontaine n'a fait rien d'autre que d'appliquer les textes du Code général des collectivités territoriales. Et les démonstrations du parquet tiennent lieu de *"rétropédalages judiciaires".* Par ailleurs, le maire de Saint-Pierre ne pouvait pas tout faire, tout contrôler. Encore plus dans une Civis désorganisée par le changement de majorité.

S'écartant des points de droit, l'avocat a ensuite voulu présenter une autre réalité du dossier en parlant du *"véritable calvaire"* vécu par Michel Fontaine. Tout en précisant bien qu'il n'était pas question pour lui d'en appeler à l'humanité des juges. C'est d'abord son hospitalisation à Paris pour soigner un cancer du pancréas. *"Il est opéré et son opposition municipale démissionne pour parier sur de nouvelles élections car on spécule sur une disparition rapide de M. Fontaine. C'est particulièrement ragoûtant la politique, parfois".*

Me Emmanuel Daoud se souvient aussi du père de son client qui *"s'est laissé mourir en raison de cette procédure et de sa médiatisation". "Un Fontaine, ça ne peut pas avoir fait ça, disait-il. Et aujourd'hui, c'est infamant d'être assis sur ce banc-là".*

"J'ai la conviction d'avoir apporté la preuve que ce dossier était vide, conclut l'avocat parisien. *M. le procureur a dit que l'action du ministère public avait été exemplaire. J'estime qu'on a voulu faire des réquisitions pour l'exemple".*

Textes : Etienne Hoarau et Jérôme Talpin
Photos : Jean-Claude François

"Il n'a rien à se reprocher"

Avec la même énergie que son confrère parisien, Me Djalil Gangate s'est attaché à montrer que le maire de Saint-Pierre *"n'avait pas transgressé la loi".* Au terme de son analyse juridique, l'avocat pose la question : *"Michel Fontaine avait bien d'autres choses à faire que de truquer des marchés pour des gens qu'ils ne connaissaient pas".*

Le président de la Civis n'était pas celui qui rédigeait les contrats ou les cahiers des charges, ni celui qui pouvait accélérer les passations de marché. Il n'était pas non plus responsable des marchés au sein de la Civis. Curieusement, remarque Me Gangate, ce fonctionnaire n'a pas été poursuivi.

Quant au marché de l'infogérance, compris entre 9 et 18 millions d'euros pour la Semita, impossible de tenir le président de la Civis responsable d'infraction. *"On veut nous faire croire que c'est Michel Fontaine qui pilote tout. Et les autres élus, alors ? On est dans une dictature. C'est Moscou. M. Fontaine n'est pas capable de piloter 28 cerveaux, le sien lui suffit".*

Car, selon Me Gangate, la Semita n'était ni une *"poule aux œufs d'or"* ni une *"pompe à fric".* Après sa création en 2002, Michel Fontaine a accepté le transfert de compétence informatique au SMCS en 2003, insiste l'avocat. *"Pourquoi, alors, torpiller la pompe à fric ? Cela ne tient pas la route. Vous ne créez pas quelque chose censée assurer le nerf de la guerre et le donner à votre ennemi."* En l'occurrence, Hugues Salvan. *"Les accusations contre M. Fontaine ne résistent pas à l'analyse des faits et à la cohérence".*

Pour Me Gangate, le président de la Civis *"n'a rien à se reprocher". "Ce qu'il a subi depuis ces cinq ans de procédures sont des souffrances trop importantes. Il a trop payé pour des négligences. J'en appelle au droit et à la justice".*

Me CAHEN EN GARDE À VUE

Hier, plusieurs avocats ont critiqué une instruction et des réquisitions *"basées sur des déclarations recueillies en garde à vue".* Me Bernard Cahen s'est même fendu d'une confidence. *"Il se trouve que je suis un cas particulier pour un avocat, j'ai fait de la garde à vue avant d'exercer. Et je peux vous dire que c'est difficile. Vous êtes en situation de complète faiblesse",* a glissé le ténor parisien dans sa plaidoirie en ajoutant que les élèves magistrats devraient passer une nuit en garde à vue. Cette expérience des geôles date de sa jeunesse. L'avocat était alors étudiant syndiqué à l'Unef et avait été entendu pour ses positions pour l'indépendance de l'Algérie.

WILLY CADERBY IMPRESSIONNÉ PAR Me DAOUD

Willy Caderby aussi s'était payé les services d'un grand avocat parisien. Mais Me Jean-Louis Pelletier n'a finalement pas pu plaider hier, contraint de repartir en urgence en métropole pour de graves problèmes personnels. Du coup, l'ex-PDG de la Semita n'a pu se retenir. Après la brillante plaidoirie de Me Emmanuel Daoud, avocat venu de la capitale pour défendre Michel Fontaine, il a adressé ses félicitations par une petite tape et un pouce en l'air en direction du président de la Civis.

TAMBOUILLE D'AVOCAT

Me Bernard Cahen s'est étonné de la vision du parquet selon laquelle l'affaire débute par un repas à 30 euros entre MM. Mallam et Paneels. Pourtant, les affaires se font dans les *"grands restaurants",* note l'avocat. Car 30 euros, c'est le prix payé par l'avocat au *"resto du coin"* où il jugé le passage *"pénible".* Il n'a pas cité le nom de l'établissement mais, une chose est sûre, Me Cahen est une fine bouche. Il a publié *"Le guide judicieux de l'avocat"* où figurent tous les conseils utiles pour tous les tribunaux de France, dont des critiques des restaurants qui bordent les juridictions.

Me Bernard Cahen : "Mon client est un bouc émissaire"

Le ténor du barreau de Paris, Me Bernard Cahen, a entamé la série de plaidoiries. Dans ce procès des marchés truqués de la Civis, cet avocat représente Mahmad Mallam Rashed Sajed. L'ex directeur de la Sémita, présenté comme *"le maestro de l'informatique et des marchés afférents"* par le procureur, est poursuivi pour favoritisme et détournement de fonds. Il risque deux ans de prison (dont six mois avec sursis), 70 000 euros d'amende et une interdiction définitive d'exercer une fonction publique. Son nom a été allègrement cité pendant toute la durée du procès. Beaucoup, et notamment l'ex-PDG de la Semita, Willy Caderby, le présente comme la cheville ouvrière de cette affaire. Un rôle que l'avocat parisien, avec l'éloquence d'un vieux briscard des prétoires, s'est appliqué à battre en brèche. *"Dans ce dossier, tout est fait pour charger M. Mallam alors qu'il n'avait pas de pouvoir de décision dans cette Semita. C'est un bouc émissaire !"* a martelé Me Cahen.

"On a appelé ce procès celui des marchés truqués, mais il n'y a pas de marché truqué" estime le conseil. Et de se lancer dans une description des appels d'offres, pour lesquels on soupçonne son client d'arrangements et où il considère qu'il n'y a pas eu d'infraction pénale. *"Il y a peut-être eu des dysfonctionnements mais mon client n'est pas responsable. Il n'était pas président des commissions. Quand il présentait ses analyses techniques, il était entouré d'élus. Ce sont eux les décisionnaires"*, plaide l'avocat, alors que son client encourt une peine aussi lourde - voire plus - que certains élus dans cette affaire. *"On peut déclarer qu'il avait la possibilité de dire non. Mais on sait bien que pour un salarié, ça signifie un licenciement"*, pointe la défense.

Après avoir dénoncé les conditions de garde à vue (lire par ailleurs), Me Cahen est revenu sur les mensonges supposés de son client. Mahmad Mallam avait nié connaître les dirigeants de l'entreprise Cis, impliquée dans le dossier, alors qu'il a été accueilli chez l'un d'eux au Liban et a déjeuné en leur compagnie. *"Je connais l'hospitalité libanaise. M. Mallam aurait pu en profiter mais il s'est contenté d'un café. Et pour le déjeuner, on veut nous faire croire qu'on a arrangé un marché avec un repas à 30 euros"*, réfute l'avocat pour qui *"l'instruction n'existe pas sur le fond de ce dossier"*. *"On se repose sur des déclarations indirectes.*

Il n'y a jamais eu de confrontations et on n'a aucune expertise technique" a t-il ajouté. En conclusion de deux heures de plaidoirie, le conseil a demandé la relaxe ou une peine de prison avec sursis.

Me Bernard Cahen.

Me Françoise Boyer-Roze : "Willy Caderby a déjà beaucoup perdu"

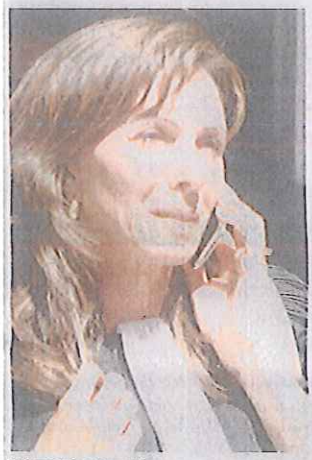
Me Françoise Boyer-Roze.

Exercice difficile pour Me Françoise Boyer-Roze. Le second avocat de la défense de Willy Caderby, le Parisien Me Jean-Louis Pelletier, a dû rentrer précipitamment à Paris dans la matinée. L'avocate s'est donc retrouvée seule à plaider. Un imprévu qui l'a visiblement déstabilisée mais ne l'a pas empêchée de contester les accusations à l'encontre de son client. Et au vu des réquisitions du procureur, l'ex-PDG de la Semita apparaît comme l'un des gros poissons de cette affaire. Avec neufs chefs de prévention, il encourt de 18 à 24 mois de prison ferme.

Pour l'avocate de la défense, *"ces réquisitions font froid dans le dos"*. D'autant qu'à ses yeux Willy Caderby a *"déjà beaucoup perdu"*.

L'ancien élu a démissionné de tous ses mandats lorsque le scandale Civis-Semita a éclaté. Selon Me Françoise Boyer-Roze, il faut *"replacer l'affaire dans son contexte"*. Pour elle, son client a pâti du *"cataclysme"* qu'a connu l'ex-Sivomr, devenu Civis, en changeant de majorité.

Willy Caderby, PDG de la Semita dans "un contexte tumultueux"

"Un contexte tumultueux" dans lequel Willy Caderby devient PDG de la Semita mais *"le travail avait été fait avant"*. L'avocate réfute ainsi l'idée selon laquelle son client aurait participé à l'élaboration des marchés truqués. *"On dit aussi que Willy Caderby n'aurait pas dû présider les appels d'offres. Mais il était déjà désigné depuis 2001* (les marchés litigieux débutent en 2002) *et, en tant que vice-président de la Civis, il a assumé ce rôle alors que M. Fontaine était souffrant"*. Sur la corruption, Me Françoise Boyer-Roze a de nouveau cité le témoignage du chauffeur de Willy Caderby qui dit ne jamais avoir conduit son patron dans les lieux où il aurait reçu l'argent.

L'avocate a plaidé la relaxe ou *"une application clémente"* de la peine.

Me Anne-Marie Sagot : "Son rôle était de tenir la plume"

Sa plaidoirie fut l'une des plus courtes de la journée hier. Me Anne-Marie Sagot a visiblement calé sa prise de parole sur la place qu'occupe son client dans les peines requises. Avec 6 mois de prison avec sursis, Jean-Marc Laurent, ex-directeur général des services de la Civis, est celui qui risque le moins parmi les neuf prévenus. Ce qui n'a pas empêché son avocate de plaider la relaxe pour les deux chefs retenus : complicité de détournement de biens et favoritisme. *"M. Laurent est arrivé à la Civis dans une période de changement*, a t-elle défendu. *Il avait alors la question des transports à gérer. Un dossier bien plus important que celui de l'informatique"*. Pour elle, les fautes ne se sont pas jouées au niveau de la direction générale mais dans les services marchés, informatique et financier. *"Le rôle de M. Laurent était alors de tenir la plume*, estime l'avocate. *Cet homme est fonctionnaire depuis 1977 et il a toujours été loyal. Le dossier est vide à son encontre"*.

Me Anne-Marie Sagot.

Paroles de prétoires

- ***"Ce réquisitoire impressionniste ne m'a pas impressionné"***, Me Bernard Cahen.
- ***"M. Mallam ne ment pas. M. Mallam dit les choses"***. Me Bernard Cahen.
- ***"M. Mallam est un professionnel aux compétences avérées. Il pourra toujours mettre sur son CV la qualification de "maestro de l'informatique" donnée par le procureur quand il sera au chômage après une éventuelle condamnation"***. Me Bernard Cahen
- ***"M. Laurent, il n'a pas la tête de quelqu'un qui veut bidouiller"***. Me Françoise Boyer-Roze.
- ***"Je suis ignare en informatique. J'ai encore rien compris. Il y a six ans, je travaillais encore avec une plume et un dictaphone"***. Me Anne-Marie Sagot
- ***"La formule est peut-être galvaudée : j'ai l'honneur de défendre M. Laurent. On va dire que ce sont les violons de Me Sagot. Mais c'est comme ça. Cela ne change rien"***. Me Anne-Marie Sagot.
- ***"On a failli battre le record du procès de Marie-Antoinette. C'est faire beaucoup d'honneur à Michel Fontaine et aux autres prévenus"***. Me Daoud évoquant les cinq heures de réquisitions du parquet.
- ***"M. le procureur, je ne sais pas si vous êtes un danseur de tango. En tout cas, vous en avez la souplesse."*** Me Daoud au sujet des réquisitions du parquet.
- ***"M. Fontaine, il faut que vous fermiez votre cabinet de radiologue et ouvrez un cabinet de cartomancienne. Car, M. Fontaine, c'est le Nostradamus de la Civis"***. Me Daoud.
- ***"Comme vous dites, M. le procureur : "Waouh""***. Me Daoud.
- ***"C'est pas un trucbidule ou un machinchose, comme j'ai entendu dans la bouche du ministère public"***. Me Emmanuel Daoud.
- ***"De deux choses l'une : ou M. Fontaine est trop intelligent pour moi, ou je n'ai pas le niveau."*** Me Djalil Gangate.
- ***"Ce n'est pas de l'argent que je défends, c'est un homme."*** Me Djalil Gangate.

SOUVENIRS DE CORSE

Cela remonte au procès des Paillotes en Corse durant lequel il défendait le Colonel Mazères. Me Daoud a visiblement gardé une dent contre Patrice Cambérou, procureur de Saint-Pierre, qui avait été le juge d'instruction de ce dossier. Dans sa plaidoirie, l'avocat a rendu hommage au vice-procureur Raphaël Balland venu *"défendre physiquement"* les réquisitions. *"Tout le monde n'a pas eu ce courage"*.

LEXIQUE CRÉOLE

Pour l'effet de manche en créole, c'est raté. Me Daoud s'est amusé à parler de *"bouc"* au sujet de *"personnes ayant du tempérament"*. Ce qui a fait sourire la salle qui a trouvé que l'avocat était effectivement un sacré *"boug"*. Quant à Me Virginie Bianchi, elle a cherché à comprendre ce qu'était un *"ralé poussé"* avant de lancer comme défi à son confrère parisien Me Geoffrion d'utiliser le terme réunionnais dans une plaidoirie à Paris.

Soutien populaire

S'il a pu compter sur beaucoup de partisans et des élus de Saint-Pierre venus le soutenir au tribunal, Michel Fontaine n'a pas vu de figure de premier plan de la droite. Sans doute qu'à quelques jours des cantonales, il ne fait pas bon aller figurer à côté d'un maire devenu prévenu.

DES DJEMBÉS POUR Me DAOUD

"La musique adoucit les mœurs" dit l'adage. Mais elle n'empêche pas Me Emmanuel Daoud de se lancer dans des plaidoiries particulièrement incisives à l'encontre du parquet. Hier, en introduction de sa prise de parole, l'avocat a été coupé par des percussions qui résonnaient depuis la rue devant le tribunal. Une situation cocasse qui a provoqué une franche rigolade dans l'assistance.